

REUNION DU 4 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : *Le 27 novembre 2015*

Présents : M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX Clément, Mme BERNIER, M. BOURGEAU, M. BARBOT Pierrick, Mme PLANCHENAUT, M. BEDOUT, M. FREULON, Mme PITON, Mme BRUNET.

Absents excusés : Mme ALLARD, LETHIELLEUX Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme BRUNET

A - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU

1- LA REFORME TERRITORIALE l'Agenda

Le 11 janvier 2016 : Comité de pilotage

du 20 janvier au 20 février 2016 : Débat au sein de chaque Conseil Municipal

le 8 mars 2016 : Réunion générale des Conseillers Municipaux

Le 18 avril 2016 : Délibération des Communes sur les communes nouvelles

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint, rappelle que l'année 2016 va être riche en décisions importantes pour la Commune et c'est sur le Conseil Municipal que reposeront les choix.

a) Réunion du 23 novembre Dispositif LEADER

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Syndicat de Pays a fait le choix de s'inscrire dans la démarche LEADER (programme de financement européen qui soutient les actions locales innovantes en faveur du développement rural). Cette démarche va faire l'objet d'une convention avec la Région Pays de la Loire et le territoire pourra bénéficier de près de 2 000 000 euros sur la période 2014-2020. Les porteurs de projets qui souhaitent être accompagnés pourront se tourner vers les agents de l'Anjou bleu-Pays Segréen.

b) Avis du Conseil Municipal sur le Schéma de mutualisation

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'article L 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de schéma de mutualisation 2015-2020 ci-annexé ;

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint rappelle au conseil municipal que la commune de Juvardeil est membre de la communauté de communes du Haut-Anjou.

Il expose au Conseil Municipal que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, a créé l'article L 5211-39- 1 du code général des collectivités territoriales qui met à la charge de chaque structure intercommunale à fiscalité propre, l'élaboration et l'adoption d'un projet de schéma de mutualisation des services.

Ce projet de schéma de mutualisation doit être soumis à l'avis des Communes membres avant son adoption en conseil communautaire au plus tard le 10 décembre 2015.

A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint donne lecture au Conseil Municipal du projet de schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes du Haut-Anjou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation 2015-2020 présenté.

c) Avis du Conseil Municipal sur le retrait de Chemiré : Procédure

- La demande de retrait émanant du conseil municipal de la commune, prise à la majorité simple, est soumise au vote de l'organe délibérant de l'EPCI.

- L'organe délibérant de l'EPCI doit donner son accord à ce retrait. Préalablement à cet accord, des négociations devront intervenir entre les parties pour fixer des modalités de restitution à la commune de biens meubles et immeubles et d'exécution des contrats passés par l'EPCI et qui profitent à la commune.

- La délibération de l'EPCI est adressée au maire de chaque commune membre.

- Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la date à laquelle la délibération de l'EPCI a été notifiée à son maire, pour se prononcer dans les conditions de majorité

qualifiée requises pour la création d'un EPCI (cf. article L.5211-5 II) sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, la commune est réputée donner un avis défavorable à la demande de retrait.
- Si les conditions de majorité qualifiée sont remplies, le représentant de l'Etat peut prononcer par arrêté le retrait de la commune.

La Communauté de Communes n'ayant pas encore donné son avis, le sujet est reporté.

- d) *11^{ème} édition des Sources du Goût en Pays Segréen aura lieu sur le territoire de la CCHA les 7 et 8 octobre 2016. Mise en place d'un comité de pilotage, il est souhaitable que chaque commune y soit représentée par 2 membres*

La Commune de Juvardeil sera représentée par Madame FOUCHER Juanita Maire Adjoint et Madame BRUNET Françoise.

2- LES ATELIERS DU TERRITOIRE

Samedi 5 décembre 2015 à 10h30 : Commune nouvelle ?

B - COMMUNE

COMMISSIONS :

1. PATRIMOINE BATI ET URBANISME

- Réunion P.L.U. du 24 novembre

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la clef de voûte du dossier de PLU. Il définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble de la Commune.

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint, donne un compte rendu de la réunion sur le PADD, les thématiques « Habitat » et « Développement économique ».

1- Habitat

- a) La Commission doit définir les besoins en logements pour les 10 prochaines années : 4 à 5 logements par an
- b) La localisation des secteurs susceptibles d'accueillir les nouveaux logements doit se faire dans une optique de limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels

2- Développement économique

- a) Développement des activités dans le bourg et en campagne
- b) Les zones d'activités : ZA la Cadière, Extension de la zone des tanneries et les Carrières
- c) Les activités agricoles
- d) les activités touristiques

2. PATRIMOINE ROUTIER ET ENVIRONNEMENT

- Réunion SABLIERE GSM du 21 novembre

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint, donne un compte rendu de la réunion de la Commission locale de Concertation et de Suivi : présentation du projet d'extension, les résultats de la Sablière en 2014 – 2015 et les travaux envisagés en 2016.

- Proposition de travaux voirie et travaux réalisés

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint, rappelle les travaux réalisés et présente les travaux de voirie proposés à la Communauté de Communes

3. VIVRE ENSEMBLE LA SOLIDARITE L'INTERGENERATIONNEL ET LA COMMUNICATION

- Les Echos 2016 et l'agenda culturel de la CCHA

Monsieur LETHIELLEUX Clément informe le Conseil que « Les Echos » pourront être distribués dans les foyers à partir du 5 janvier 2016

- AG Voitur'ages

Madame PITON Marylaine donne un compte rendu de l'Assemblée Générale du 14 novembre. Elle précise que sur Juvardeil, il y a 6 bénévoles et 11 bénéficiaires.

DELIBERATIONS :

4. TEMPS D'ACTIVITES PERICOLAIRES

Monsieur LETHIELLEUX Maire Adjoint informe le Conseil que depuis le transfert par l'Etat aux Communes de l'organisation facultative des activités périscolaires, les collectivités territoriales peuvent verser aux personnels enseignants des écoles certaines rémunérations, au titre de travaux qu'ils effectuent pour le compte de celles-ci.

Il rappelle que Mme GLETTY Hélène Professeur des Ecoles assure depuis le 1^{er} septembre 2015, l'activité Théâtre dans le cadre des TAP, pour les classes CM1 et CM2 de l'Ecole Paul Gauguin.

La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal

Le montant plafond de rémunération s'établit ainsi : Heures d'enseignement - Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école - Taux maximum 24.28 €

Monsieur LETHIELLEUX Maire Adjoint propose de retenir ce montant

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire Adjoint dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE pour l'année scolaire 2015/2016, de faire assurer les missions « activité théâtre » TAP une heure par semaine scolaire, au titre d'activité accessoire par Mme GLETTY Hélène Professeur des Ecoles de classe normale contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal, soit 24.28 €.

PRECISE que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

5. FIXER LES DUREES D'AMORTISSEMENT

Budget principal

Le conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de procéder à l'amortissement de :

N°	Désignation du bien	Montant	Duré d'amortissement
201501	Pompe	449.00 €	5
201503	Passerelle Chemin halage	5 736.14 €	15
201504	Fonds concours EP	8 673.72 €	5
201507	Buts	1 466.02 €	6
201509	Supports plaques rue	792.00	5
201510	Audit énergétique	1 085.80 €	2
201511	Extension EP Carrefour	9 564.27 €	5
201512	Extincteurs	1 086.18 €	10
201513	Désenfumage	2 877.64 €	10
201514	Réalisation AD' AP	4 080.00 €	2
201516	F C Mésange Pinsons	10 097,10 €	5

Les biens feront l'objet d'un tableau d'amortissement tenant compte de la valeur nette à compter du 1^{er} janvier 2016 et servira au calcul de l'annuité d'amortissement à prévoir au budget 2016 ainsi que pour les suivants.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6811 de la section d'exploitation.

Budget Caisse des Ecoles

Le conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de procéder à l'amortissement de :

201501	Ecole numérique	6848.78 €	3
201502	Ordinateurs	957,60 €	5
201503	Lave-vaisselle	2 640,86 €	10
201504	Ordinateur vidéo	1 712.40 €	5

Les biens feront l'objet d'un tableau d'amortissement tenant compte de la valeur nette à compter du 1^{er} janvier 2016 et servira au calcul de l'annuité d'amortissement à prévoir au budget 2016 ainsi que pour les suivants.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6811 de la section d'exploitation.

Budget Assainissement

Le conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de procéder à l'amortissement de :

2015	Réseaux Carrefour	113 179,55€	40
------	-------------------	-------------	----

Les biens feront l'objet d'un tableau d'amortissement tenant compte de la valeur nette à compter du 1^{er} janvier 2016 et servira au calcul de l'annuité d'amortissement à prévoir au budget 2016 ainsi que pour les suivants.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6811 de la section d'exploitation.

INFORMATIONS :

6. RECENSEMENT DES HABITANTS Collecte du 21 janvier au 20 février

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉCIDE

La création d'emplois d'agents non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de 7 janvier 2016 au 20 février 2016.

Les agents seront payés à raison de :

- 2,10 € par bulletin individuel
- 1,55 € par feuille de logement

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2016 au chapitre 12 : - fonction 21 - article 64118 en ce qui concerne l'indemnité allouée aux agents recenseurs.

7. ELECTIONS REGIONALES Bureau de vote

8. VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL le 8 janvier

Le Conseil Municipal arrête le programme suivant : 18h30 Accueil – 18h45 Présentation des agents recenseurs - Exposé sur la Réforme territoriale 20h partage de la galette avec vin d'honneur.

QUESTIONS DIVERSES :

9. SICTOM LOIR-ET-SARTHE

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Sictom a l'obligation de mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Pour le suivi de ce dossier, le bureau propose de créer une commission composée de délégués volontaires élargie à des non élus ; Le Conseil Municipal propose de solliciter Mme DENIS Françoise et M. ROSAIRE Emile.

10. SALLE DE SPORTS

Monsieur BEDOUT Jacques s'interroge sur les modifications apportées à la salle de sport : le changement d'entrée, la condamnation d'une issue de secours,...

La Commission « Patrimoine bâti et urbanisme » est chargée du dossier

11. REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire rappelle que la prochaine réunion du Conseil Municipale est fixée au vendredi 15 janvier 2016 à 20h30.